

Neuilly-sur-Seine, le 18 juin 2013



NEUILLY-SUR-SEINE

Le Maire

**QUARTIER DULUD LAFFITTE
COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU MAIRE
DU SAMEDI 20 AVRIL 2013**

Soucieux d'être au plus près des attentes locales et des besoins particuliers de chaque quartier, j'ai souhaité, dès ma prise de fonction en 2008, aller tous les quinze jours à votre rencontre le samedi matin.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Dulud-Laffitte le samedi 20 avril 2013.

Comme chaque année, cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur différentes problématiques communes à l'ensemble des quartiers de la Ville ou plus spécifiques au vôtre.

PROBLEMATIQUES GENERALES

PROJET AXE MAJEUR

De nombreux Neuilléens m'interrogent régulièrement sur l'avancement du projet Axe Majeur. Le projet Axe Majeur revêt 3 dimensions sur lesquelles des avancées ont lieu concomitamment :

⇒ Une dimension politique : jusqu'à présent les grands documents d'urbanisme et d'aménagement, qui nous étaient opposables, n'autorisaient pas la réalisation du projet. Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), actuellement soumis à enquête publique, reconnaît dorénavant le caractère possible du projet en ne posant aucun obstacle à la réalisation de celui-ci.

De plus la Ville de Paris a émit un vœu, au sein de son Conseil, afin que des études prospectives soient réalisées par l'Atelier Parisien d'Urbanisme, en lien avec les différents partenaires, et que celles-ci puissent contribuer à la réflexion en cours sur la requalification de l'Axe Majeur, de part et d'autre de la Porte Maillot, entre l'Etoile et La Défense.

⇒ Une dimension technique : un travail avec les services de l'Etat a abouti à une solution très positive pour Neuilly : 2 tunnels de 3 voies, sans entrées/sorties sur la commune, qui s'injecteront directement dans le boulevard périphérique.

Par ailleurs, dans le cadre du débat public sur le prolongement du RER E vers l'ouest, la Ville de Neuilly a soutenu le tracé du tunnel Haussmann-St Lazare / La Défense, passant par la Porte Maillot. Ce tracé ayant été retenu, un travail sur la coexistence des différents ouvrages entre eux (gare, tunnel Eole, tunnel de la RN13...) est actuellement en cours.

⇒ Une dimension économique : j'ai fait plusieurs propositions à l'Etat, visant à assurer une viabilité économique du projet, et ai bon espoir que ces orientations soient prises en compte. Une étude spécifique sera prochainement lancée.

Le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », abordera les questions de gouvernance et devrait être voté par le Parlement d'ici la fin de l'année.

Le projet Axe Majeur sera donc plus lisible après les élections municipales, le vote de la loi de décentralisation et la réalisation de l'étude spécifique au financement.

SECURITE DES IMMEUBLES

Ancien cadre de la Police Nationale, Monsieur Thion, chargé de mission à la Mairie, est en mesure d'évaluer, à titre gracieux, les problèmes de sécurité que vous rencontrez en procédant à un audit de votre immeuble.

Il suffit pour cela que le président de votre copropriété lui adresse une demande en le contactant aux coordonnées suivantes : lionel.thion@ville-neuillysurseine.fr / 06.88.85.87.62. Afin de compléter votre information en matière de sécurité, il peut également venir prodiguer, dans la première partie de l'assemblée générale de votre copropriété, des conseils préventifs pour dissuader et freiner d'éventuels malfaiteurs.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES AU QUARTIER DULUD-LAFFITTE

ZONE 30 ET AMENAGEMENTS PONCTUELS

Afin de mieux matérialiser le carrefour Sablons/Dulud, un marquage au sol en damier sera réalisé cet été.

Par ailleurs, une étude sur les premières Zones 30 réalisées ces derniers mois est actuellement en cours. A la suite de cette étude, permettant d'adapter au mieux aménagements et besoins, une Zone 30 sera créée dans le quartier, comme je m'y étais engagé.

Afin de remédier rapidement aux problèmes de vitesse de circulation qui m'avaient été signalés rue des Graviers, deux coussins berlinois ont été installés dans l'attente de la réalisation de cette Zone 30 et un radar pédagogique sera prochainement installé dans cette même rue, entre le boulevard Maurice Barrès et la rue Jacques Dulud, ce qui permettra de sécuriser davantage cet axe.

NUISANCES AERIENNES

Certains riverains m'ont fait part de la gêne occasionnée par les nuisances aériennes. L'arrêté du 15 novembre 2011 avait conduit au relèvement des trajectoires d'arrivée en région parisienne de 300 mètres (1200m contre 900 antérieurement) afin de diminuer les nuisances sonores. Ce relèvement n'ayant pas entraîné de diminution significative et ayant eu pour conséquence d'accroître le nombre des personnes assujetties à ces gênes du fait de l'étalement des zones de survol consécutif à l'allongement des trajectoires, cet arrêté a été abrogé en septembre dernier. Une action est actuellement menée par l'Etat, les élus et associations pour remédier aux nuisances aériennes.

Par ailleurs le survol du quartier, vers 3 heures du matin, par un avion à hélices nous a été signalé. Les services de la Ville se renseignent auprès de la Préfecture de Police de Paris, qui délivre les accords de survols pour les aéronefs civils et est tenue informée du survol des aéronefs militaires, ainsi qu'auprès de la Direction générale de l'aviation civile.

Je ne manquerai donc pas de vous tenir informés des évolutions de ces dossiers dans une prochaine parution municipale.

ECLAIRAGE PUBLIC

Un programme de rénovation des réseaux d'éclairage public, permettant la mise en place de matériels « basse consommation » est mis en œuvre sur 5 ans. Parallèlement les transformateurs vieillissants sont remplacés et placés dans des fosses plus accessibles. Ainsi dans votre quartier le programme prévoit dans les 5 ans à venir, la réfection de l'éclairage public des rues Jacques Dulud, Charles Laffitte, Deleau et Ancelle. L'éclairage de l'avenue de Madrid (entre le boulevard Maurice Barrès et la rue S. Fénelon) et de la rue des Graviers a quant à lui été rénové durant les 5 dernières années.

PROBLEMES DE DISTRIBUTION DU COURRIER

Alerté par des particuliers, des commerçants et des entreprises sur les problèmes de réception du courrier (courrier tardif ou jamais reçu), j'avais alors rencontré le directeur de la Poste de Neuilly, le directeur départemental de la Poste puis saisi le Président, afin d'examiner avec eux des solutions permettant de résoudre ces dysfonctionnements. Différentes mesures avaient alors été mises en place pour améliorer la qualité du service (contrôle systématique des dépôts relais, diagnostic de l'implantation des boîtes aux lettres, etc.). Le centre de tri, commun à Neuilly et aux communes voisines, a depuis été automatisé, permettant ainsi une optimisation de la distribution du courrier. Je rencontrerai à nouveau, très prochainement, le directeur départemental pour faire le point sur les dysfonctionnements qui persistent.

Un numéro est toutefois à votre disposition pour signaler tout dysfonctionnement ou demander une nouvelle présentation de lettre recommandée, il s'agit du 3631 (appel non surtaxé). Vous pouvez par ailleurs contacter le responsable distribution de la Poste de Neuilly : Monsieur René JORNET au 01.40.88.82.26 / rene.jornet@laposte.fr.

STATIONNEMENT AUX ABORDS DU BOIS DE BOULOGNE

La fondation Louis Vuitton, dédiée à l'art contemporain, devrait ouvrir ses portes courant 2014. Aucun parking n'y a été prévu pour accueillir les visiteurs, du fait notamment de la charte d'aménagement et de développement durable existant pour protéger le bois. Même si l'offre en transports publics autour du jardin d'acclimatation est importante, les voiries situées aux abords du bois de Boulogne risquent d'être saturées par les visiteurs qui se rendront à la Fondation en voiture.

C'est pourquoi, afin de prévenir ce risque, j'ai demandé aux services de la Ville d'étudier, d'un point de vue juridique, la mise en place d'un stationnement payant le week-end et spécifique en semaine, aux abords du bois, pour les véhicules ne disposant pas d'un macaron résident. En effet à ce jour le stationnement est gratuit le dimanche sur l'ensemble de la commune.

Ceci viendrait en complément des différentes dispositions déjà mises en œuvre depuis 2008 et visant à améliorer l'offre de stationnement sur la Ville :

- Extension du stationnement sur l'ensemble de la Ville afin de redonner un maximum de fluidité au stationnement en supprimant les places gratuites, trop largement occupées par la présence abusive de voitures ventouses ;
- Création du ticket « 1 semaine/5€ » (soit 1€ par jour), pour les détenteurs d'un macaron résident ;
- Mise en place progressive d'un stationnement dynamique dans les zones commerçantes (payant limité à 1h / gratuit 30 minutes).

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de cette problématique.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Dulud-Laffitte. Je tiens à préciser que seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais que l'ensemble des points soulevés lors de cette visite ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 20 avril, dans le légitime souci d'apporter des réponses rapides et satisfaisantes, dès lors que cela sera possible.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.

Jean-Christophe FROMANTIN
Député des Hauts-de-Seine

INFORMATION A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DE COPROPRIETE

Si vous souhaitez recevoir la newsletter « Lettre aux responsables de copropriété » remplissez le formulaire prévu à cet effet sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes